

L'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux est primordiale

Montréal, 22 janvier 2014 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux salue la décision du Collège des médecins du Québec de réviser son code de déontologie, tel qu'annoncé dans *Le Devoir* de ce matin. Selon l'article, le projet de *Règlement modifiant le Code de déontologie des médecins* mettra l'accent sur l'accessibilité aux soins de santé et sur le rôle du médecin en tant que médecin.

« Nous comprenons que l'un des objectifs de cette révision sera de freiner la multiplication des frais exigés aux usagers. Le RPCU a toujours été d'avis que de tels frais n'avaient pas leur raison d'être dans un système public et universel de santé et de services sociaux » a déclaré M. Claude Ménard, président du RPCU.

Le RPCU se réjouit que le Collège des médecins rappelle, par la voix de son porte-parole, une directive selon laquelle « le médecin a le devoir de collaborer avec ses confrères au maintien et à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services médicaux auxquels une clientèle ou une population a droit ». Comme le dit la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, toute personne a le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux que son état requiert. L'accessibilité à ces soins est donc primordiale et prioriser cet enjeu aura des effets positifs.

Enfin, le RPCU croit que le Collège a raison de dire qu'un médecin ne doit pas sélectionner sa clientèle. « La sélection d'usagers au détriment d'autres pour des considérations monétaires ou des tracasseries administratives remet en question le droit à ces derniers de recevoir des soins. Cela se fait souvent au préjudice de clientèles vulnérables comme les personnes âgées et les personnes qui souffrent de maladies chroniques » a déclaré pour sa part M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées. www.rpcu.qc.ca

– 30 –

Renseignements : 514 436-3744

